

LE PROGRÈS DE L'EST

ORGANE DES POPULATIONS DES CANTONS DE L'EST.

SHERBROOKE, P. Q., VENDREDI, 12 DECEMBRE 1913.

ABONNEMENT :
 (Strictement payable d'avance.)
 Pour le Canada \$1.50
 États-Unis 2.00
 L. A. BELANGER,
 Éditeur-Propriétaire.

ANNONCES :
 Une insertion par ligne \$1.00
 Les insertions de longue durée sont traitées à part.
 Réponse : 13 carré Sherbrooke.

La Banque Nationale

FONDÉE EN 1860.

Capital \$2,000,000.00
 Réserve \$1,550,000.00

Nous acceptons des dépôts de \$1.00 et plus.
 L'intérêt compte du jour du dépôt.
 Nous avons des correspondants par le monde entier et nos MANDATS DE VOYAGE sont payables au pair par tous.

Notre bureau de PARIS, France, 14, RUE AUBER.

offre des AVANTAGES EXCEPTIONNELS AU COMMERCE ET AU PUBLIC VOYAGEUR.

Les versements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux et les placements sont effectués en Europe, aux États-Unis et au Canada, AUX PLUS BASTAUX.

Cartes d'Affaires.

AVOCATS.

J.-A. LEBLANC.
 AVOCAT, Edifice de la Banque d'Hochelega, 143 Wellington, Sherbrooke.

DUSSAULT, MERCIER & DUBOIS.
 AVOCATS, 17 Côte de la Place d'Armes, Montréal.

L. C. BELANGER, C.R.
 AVOCAT, Bureau : 95 rue Wellington, Sherbrooke.

J. A. CAMIRAND,
 AVOCAT, No. 95 rue Wellington, Sherbrooke, P. Q.

LEONARD & JANEAU,
 AVOCATS, Bureau : 18a rue King, Sherbrooke, près de la gare Union.

MEDECINS.

J. A. C. ETHER, M. D.
 MEDICIN, CHIRURGIEN, Spécialité : de 8 à 9 a.m.; de 1 à 3 p.m., et de 6 à 8 p.m. Rés. Coin des rues King et Gordon, Sherbrooke.

J. A. DACHE, M. D.
 SPÉCIALISTE, 49 rue King, Sherbrooke. Maladies des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge. A. Goulet, 2ème et 4ème étages de chaque côté, de midi à 5 hrs. Richmond, tous les mardis, de 10 à 11 h. Magog, tous les 3ème mardis, de 10 à 7.

N. A. DUSSAULT, M. D.
 MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE. Heures de consultation tous les jours, le dimanche excepté, de 10 à 12 p.m. Bureau 88 rue Ste-Ursule, QUÉBEC.

ARPEUTEURS.

ARMAND C. CREPEAU.
 ARPEUTEUR Provincial, Bureau : Edifice de la Banque d'Hochelega, 143 rue Wellington, Tél. Bell, 134.

JOSEPH O'C. MIGNAULT

(Membre de la Soc. Can. des Ingénieurs)
 Ingénieur Civil et Arpenteur

BUREAU : RUE SANBORN, SHERBROOKE

Téléphone Bell 480.

PATENTES OBTENUES PROMPTEMENT

Dans tous les pays. Demandez notre GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis.

MARION & MARION,
 384 Rue Université, angle Rue St-Catherine, Montréal.

PATENTES

PIGEON ET PIGEON
 71a Rue St-Jacques, MONTREAL-TÉL. 200

OVER 25 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS PATENTS

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through MUNN & CO. receive special notice, without charge, in our

Scientific American.

MUNN & CO. 311 Broadway, New York

Branch Office, 257 St. Washington, D. C.

LETRES MORTUAIRES

Une lettre de faire-part pour funérailles doit être imprimée IMMEDIATEMENT. La rapidité avec laquelle nous les imprimons n'en EXCLUT PAS LA PERFECTION d'exécution.

DÉPARTEMENT DES IMPRESSIONS DU "PROGRES DE L'EST"

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

AVEC LAQUELLE EST AMALGAMÉE LA BANQUE "EASTERN TOWNSHIPS"

SIR EDMUND WALKER, C.V.O., LL.D., D.C.L., Président
 ALEXANDER LAIRD, Gérant Général JOHN AIRD, Assistant Gérant Général

CAPITAL PAYÉ, \$15,000,000 FONDS DE RÉSERVE, \$12,500,000

COMPTES D'ÉPARGNE

Un intérêt au taux courant est alloué sur tout dépôt de \$1 et au dessus. Une attention soignée est donnée à chaque compte. Les petits comptes seront toujours bien accueillis. Les comptes peuvent être ouverts et réglés par voie postale.

Tout compte peut être au nom de deux ou plusieurs personnes.

AGENCES A SHERBROOKE :

Bureau-Chef, (Ave. Dufferin) — E. W. Farwell, gérant.
 A. P. Taylor, assistant-gérant
 Succursale rue Wellington — F. A. Briggs, gérant.
 Succursale Haute-Ville (rue King) — N. F. Dinning, pro-gérant

LA BANQUE D'HOCHELAGA

42 Bureaux et Succursales au Canada.

Capital autorisé \$4,000,000
 Capital payé \$3,000,000
 Fonds de Réserve \$2,650,000

Emet des lettres de crédit circulaires et mandats pour les voyageurs payables dans toutes parties du monde; prend un soin des encaissements qui lui sont confiés. Personnel dévoué au service des clients.

M. A. LAINÉ,
 Gérant Succursale de Sherbrooke.

La Banque des Marchands du Canada

(Etablie en 1865.)

Président : Sir H. Montagu Allan, C. V. O.
 Vice-Président : K. W. Blackwell,
 Gérant Général : E. F. Hebdien.

Capital versé \$6,000,000
 Fonds de Réserve et Profits Entiers 5,458,876
 Total des Dépôts, (30 nov. 1911) 63,494,580
 Actif Total, (30 nov. 1911) 81,928,961

184 Succursales et Agences au Canada, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique.

Transaction de toutes affaires de Banque en général.

SHERBROOKE, H. IRWIN, Gérant.

Estimés fournis pour toutes sortes d'impressions exécutées avec célérité.

Vieux journaux à vendre par lots de cent livres ou plus, à un piastre le cent livres. S'adresser à ce bureau.

PRESCRIPTIONS DES MEDECINS!

La préparation des Prescriptions des Médecins constitue une spécialité importante de notre Pharmacie.

Nous garantissons l'exactitude de nos préparations, la pureté des drogues et produits chimiques employés et le meilleur marché possible.

Les milliers de Prescriptions que nous avons déjà remplies à la satisfaction de nos clients sont aussi une garantie pour le public.

Attention spéciale aux commandes reçues par maille ou par téléphone. Marchandises livrées à domicile.

PHARMACIE CHAGNON

Maison Fletcher. Phone 493 Sherbrooke

Vieux journaux à vendre par lots de cent livres ou plus, à un piastre le cent livres. S'adresser à ce bureau.

Il n'y a rien comme donner une valeur extra pour l'argent!

Quand vous achetez du THÉ ou CAFÉ chez

STROUDS

Vous avez une valeur extra. Quelque soit le prix que vous payez nous vous garantissons entière satisfaction.

THÉS de 25 à 75c la livre.
 CAFÉS de 25 à 40c "

STROUDS

93 rue Wellington - Tel. Bell 404

PARALYSE ET INCAPABLE DE MARCHER

Les "Fruit-a-tives" Guérissent Radicalement un Marchand du Nouveau-Brunswick.

M. ALVA PHILLIPS
 Bristol, N.B., 25 juillet 1911.

"Je ne saurais trop faire d'éloges des "Fruit-a-tives", car ce remède, m'a sauvé la vie et il m'a redonné la santé, lorsque j'avais abandonné tout espoir et après que les médecins eurent échoué dans leurs tentatives pour me faire du bien. J'eus une attaque de paralysie en mars 1910 et cela me laissa incapable de marcher ou de m'aider et la constipation des intestins était terrible. Rien ne me soulagea et j'étais malheureux sous tous rapports. Je pris alors "Fruit-a-tives" pour la constipation et non seulement la me guérissent de cette terrible maladie, mais graduellement ce remède aux fruits fortifia mes nerfs et guérit réellement le "paralysie". En prenant des "Fruit-a-tives", je devins de plus en plus fort, au point que la paralysie et la faiblesse me laissèrent. Je suis bien, de nouveau, et je me tiens à mon magasin tous les jours."

ALVA PHILLIPS,
 50c la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai, 25c. Chez les marchands au envoyé sur réception, du prix par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.



WM. MURRAY & CO.

17 et 19 RUE KING.

L'assortiment le plus beau et le plus complet

d'Épicerie, Vins et Liqueurs

FRUITS, Vaisselle et Verre

De la cité.

Seuls agents du fameux "House of Lords Scotch Whisky", de Henry Simpson & Co.

Sachez nos prix et vous serez convaincus qu'ils sont les plus bas.

WM. MURRAY & CO.

NOUVELLES MARCHANDISES

Pour

Automne et Hiver

REÇUES TOUS LES JOURS

— AU —

Star Clothing Hall

J. ROSENBLOOM & CO.

LE MAGASIN QUI MARQUE LE PAS.

LE PROGRÈS DE L'EST.

12 DECEMBRE 1913.

Conseil Régional de l'A. C. J. C.

Dimanche dernier, 30 novembre, avait lieu à l'Académie de La Salle, de Trois-Rivières, la deuxième réunion du Conseil Régional Trifluvien de l'A. C. J. C.

On y avait bon nombre de membres des différents cercles de la ville, et même plusieurs représentants des cercles "Valquette", du Cap de la Madeleine, et "Clontier", de Champlain.

Les rapports du secrétaire et du trésorier de l'Union Régionale, furent, après lecture, adoptés à l'unanimité.

Le président du Comité Régional a fait ensuite observer que les derniers mois ont été surtout consacrés à l'organisation; puis il donne lecture d'un projet de constitution et de règlements pour l'Union Régionale; ce projet fut unanimement adopté.

Le résultat des élections de l'U. R. T. pour le prochain terme, fut le suivant: président réélu: M. G. Gélinas, 1er vice-président: M. E. Ouellette; 2e vice-président: M. E. Godin; et pour le partage des autres charges: M. L. Beaudry, J. B. Poliquin, I. Trudel et K. Houli.

Après avoir remercié Sa Grandeur Mgr Cloutier d'avoir assisté à nos délibérations, le président élu invite M. Arthur St. Pierre, vice-président du Comité Central, à nous parler de l'association.

Le distingué visiteur commença par féliciter Monsieur de tout ce qu'il a fait pour l'A. C. J. C., étant de ceux dont la sympathie pour cette œuvre a toujours été plus franche et des plus sincères.

S'adressant aux membres de l'Union Régionale Trifluvienne, il déclara avoir constaté avec plaisir leur vaillante activité, et les encourage à continuer leur beau travail ici et dans le diocèse.

L'orateur passa de là à l'explication du but de l'A. C. J. C., et des trois articles du programme: la piété, l'étude et l'action.

Après avoir conseillé la communion fréquente et les retraites annuelles fermées, il exhorte les jeunes à l'étude des questions religieuses, nationales et sociales, puis à l'action par la propagande et par l'institution des visites intercécales, qui ont donné déjà de si beaux résultats, à Montréal et à Québec.

Le président invite ensuite Sa Grandeur à prendre la parole.

Monsieur Cloutier débute en faisant observer que les assistants sont plus nombreux par la qualité que par la quantité, et cite à ce propos le verset: "Écrivez: 'No-lite timere... N'allez pas, craignez, petit troupeau, car il y a votre Père Céleste de vous assurer une grande victoire'".

Il conseille de tout cœur les retraites fermées; quant à la communion fréquente, il avoue qu'il ne faudrait qu'un peu plus d'organisation pour satisfaire davantage aux désirs du Saint Père.

Notre zélé pasteur annonce ensuite aux membres présents une grande nouvelle. Comportant l'importance d'une bibliothèque, il a fait acheter, tout spécialement pour eux, un nombre considérable des meilleurs ouvrages sur des sujets religieux, nationaux et sociaux.

Pour mieux faire comprendre tout l'intérêt qu'il porte à l'A. C. J. C., il déclare que dans ses tournées pastorales, il ne perd aucune occasion de faire connaître cette belle œuvre, et encourage tous les cœurs à grouper leurs jeunes gens. Pour lui il est convaincu que la jeunesse actuelle est appelée à prendre une part active à la restauration chrétienne de la société, comme le veut et le demande le souverain pontife. Il importe d'autant plus de former des meilleurs citoyens du pays, que le mal de l'Europe commence à se manifester ici, au moins dans une certaine mesure. Voici quelques signes propres à le faire reconnaître. Secularisation de la société: il s'agit de substituer les droits de l'homme au droit de Dieu; Neutralité de l'État; nous en avons des traces dans la manière de penser et d'agir de nombre de nos politiciens; on voudrait la tolérance folle, que l'erreur et la vérité soient mises sur le même pied, comme si la vérité était compatible d'association avec l'erreur. On prêche la souveraineté du peuple, comme si le peuple était infailible. Mais n'est-ce pas la majorité qui a condamné le Christ à Mort? Avait-elle raison? Qu'on le sache bien: le peuple ne peut être que le canal de transmission de l'autorité divine; — On prône la neutralité en matière d'éducation.

Sa Grandeur termine en exhortant les jeunes à faire de la propagande en faveur de l'A. C. J. C., et déclare qu'elle est prête à les accompagner de toutes ses forces.

Le président remercie Monsieur de ses bonnes paroles et promet que tout travail se fera suivant ses indications.

On vota une motion de remerciement à l'Académie de La Salle, et la séance se termina par la prière.



CONCOURS DE LABOUR A LENNOXVILLE, P.Q.

Encouragement aux Concours de Labours.

IMPORTANCE ÉDUCATIONNELLE DE CES LUTTES AGRICOLES. — COMBIEN LEUR BUT DEVAIT ÊTRE ÉLARGI ET LEUR UTILITÉ PRACTIQUE AUGMENTÉE.

Si la charrue a été heureusement modifiée pour être adaptée aux idées modernes de culture, le changement a été plus sensible et le succès a été plus rapide sur la façon de retourner le sol, grâce aux meilleures méthodes de travail pratique. Puis ce n'est pas tout-à-fait en labourant le sol que le succès a été acquis, mais c'est plutôt dû aux dépenses efficaces faites dans le travail même.

Le bon labourage n'est pas tant une question de bonnes charrues, mais plus de bons labourateurs.

En ces dernières années, on a trop compté sur la charrue elle-même et pas assez sur le labourer et sur ses bras.

Le perfectionnement en labour doit être exécuté par entraînement des hommes et des jeunes intéressés à faire bien un travail de labourage meilleur.

En Ontario et en Québec, il y eut un temps où un concours de labourage était tout un événement extraordinaire et d'importance en maintes localités. Et l'intérêt dans ces compétitions des plus utiles a semblé, malheureusement, avoir beaucoup diminué, particulièrement parmi notre jeunesse agricole, parce qu'elle n'aurait pas été préparée ou assez préparée au travail de labourage par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

Le but de tout concours en matière de labourage doit être de donner l'intérêt de labourage sur terre en chacune, et les essais de différentes manières d'améliorer en culture tout sol selon sa nature.

Ordinairement, dans ces concours il y a des prix accordés pour le meilleur atelage et également pour le meilleur cultivateur. On ne s'attend pas à ce que les concours de labourage soient préparés par une éducation préalable au point de vue de la marque d'un bon labourer.

LE PROGRÈS DE L'EST.

SHERBROOKE, 12 DEC.

BULLETIN DU JOUR.

CANADA.

—La Cie de télégraphie sans fil Marconi...
—Des prévisions pour faire sauter le pontier...
—A Tokio, six hommes ont été condamnés...

ECHOS DU JOUR

—Les dépenses prévues par le gouvernement d'Ottawa pour l'année prochaine s'élevaient à \$200,000,000.
—Du moulin à parole de la politique, on entend le bruit de la meule...

ETATS-UNIS.

—New Bedford, Mass., vient de réélire M. Charles S. Ashley, maire pour la dix-septième fois.
—Franklin Simmons, sculpteur bien connu en Italie...

—Il est annoncé que les loupes ravagent sérieusement le bétail dans la région du Nominigine.
—C'est à propos de la chasse et de la protection de nos canadiens, si bons bœufiers...

—M. Laverge dit que nous sommes chez nous et que quant à lui lorsque les intérêts de son pays sont en jeu l'ambassade anglaise et l'ambassade américaine lui sont égales.
—La guerre de Crimée, en Russie méridionale, 1851-1855, est encore dans tous les souvenirs...

—J'ai été guéri d'un terrible lumbago par le LINIMENT MINARD.
—J'ai été guéri d'un mauvais cas de maux d'oreilles par le LINIMENT MINARD.

—Mme S. KAULBACH.
—J'ai été guéri de pneumons sensibles par le LINIMENT MINARD.
—Mme S. MASTERS.

CIE LINIMENT MINARD Lte.

—J'ai été guéri d'un terrible lumbago par le LINIMENT MINARD.
—J'ai été guéri d'un mauvais cas de maux d'oreilles par le LINIMENT MINARD.

—Mme S. KAULBACH.
—J'ai été guéri de pneumons sensibles par le LINIMENT MINARD.
—Mme S. MASTERS.



Province de Québec, Municipalité de la Cité de Sherbrooke.

AVIS PUBLIC

Tous les contribuables en retard pour leurs taxes, qui désirent éviter les frais de poursuites, doivent venir au bureau de la ville pour faire leur règlement avant la fin de cette année.

E. C. GATIEN, Sec.-Trés. Sherbrooke, 8 décembre 1913.

Avis de la Préparation et du Dépot de la Liste des Électeurs.

Avis est, par le présent, donné que, conformément à l'article 103 de la Loi électorale, le secrétaire-trésorier de la Cité de Sherbrooke, j'ai, selon la loi, préparé la liste des électeurs municipaux de la Cité de Sherbrooke...

Donné sous mon sceau à Sherbrooke le onzième jour de décembre 1913. E. C. GATIEN, Sec.-Trés.

L'agence de la Province à Paris.

La législature de Québec, la semaine dernière, a l'article du budget relatif à la somme consacrée à la province provinciale à Paris. M. Lomer a demandé comment est agencé cet agent puisque nous n'avons pas d'agent dans la capitale française.

DES ÉLOGES POUR L'HON. DOCTEUR PELLETIER

M. Bernier, député de Lévis, se leva alors et exprima le même espoir que M. Lomer avait exprimé la nomination d'un agent de la province à Paris et à Bruxelles. Il a visité l'agence de la province à Londres et il est heureux de féliciter le gouvernement du travail qui y accomplit notre représentant.

Il y a à Londres trois agents provinciaux qui occupent une position particulière, qui sont considérés à un plus haut degré, qui véritablement honorent leurs provinces respectives...

L'hon. Dr Pelletier mérite toute la reconnaissance et la considération de sa province pour la façon dont il la représente à Paris et à Bruxelles.

Le dixième jour de décembre 1913. Devant M. Genest & Broderick, P.C.S.

LOUIS LOISE COUTURE et GEORGES FELIX MOREL, taxés des deux comarques de la Cité de Sherbrooke, dans le district de Sherbrooke, ont associé et ont fait alors affaires ensemble comme tels, sous les noms et raison sociale de 'Couture & Moore'.

ACHILLE JONCAS, ci-devant de la Cité de Sherbrooke, maintenant de la Cité d'Edmonton, dans la Province d'Alberta, Canada.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les mois. GENEST & BRODERICK, P.C.S.

L.-C. BELANGER, Procureur des Demandeurs.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

SERVICE ENTRE SHERBROOKE-MONTREAL. DEPART DE SHERBROOKE. Tous les jours, 2.40 a.m. Tous les jours, excepté le dimanche, 9.10 a.m. Tous les jours, 3.13 p.m. ARRIVEE A MONTREAL. 7.00 a.m., 1.10 p.m., 6.05 p.m. TRAINS QUITTANT MONTREAL. Tous les jours, 8.01 a.m. Tous les jours excepté le dimanche, 4.16 p.m. Tous les jours, 8.15 p.m. ARRIVANT A SHERBROOKE: 11.15 a.m., 8.20 p.m., 12.01 a.m.

Char parloir Pullman sur le train quittant Montréal l'après-midi. Départ de Montréal à 8.01 p.m. et de Sherbrooke à Montréal; les voyageurs peuvent occuper ce wagon à partir de 10 h. du soir.

Pour billets et autres informations s'adresser à C. H. FOSS, agent local des billets, 2 Square Stratford, 761 Bell, 20, People's 178. W. HARRISON, agent à la station 761 Bell 197.

PACIFIQUE CANADIEN

Service Sherbrooke - Montreal. DEPARTS DE SHERBROOKE: Quotidiens: 5.20 h. m. Jours de semaine: 8.00 h. m., 3.05 h. s. Dimanche seulement: 6.30 h. s. DEPARTS DE MONTREAL: Quotidiens: 8.25 h. m., 7.25 h. s. Jours de semaine: 5.30 h. s.

Service de char restaurant sur les trains quotidiens quittant Sherbrooke à 5.20 h. m. et Montréal à 7.25 h. s.

Office des billets de la ville, 6 carré Stratford; 761 Bell 130 ou 207, à la gare C.P.R. Agence générale de paquets.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

En vigueur le 28 Sept. 1913. DEPART DE SHERBROOKE. EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK. Part de Sherbrooke tous les jours à 8.00 a.m. arrive à Lévis à 1.10 p.m., à Québec à 3.10 p.m. Char rétrocteur de Sherbrooke à Thetford-Mines tous les jours, excepté le dimanche; char d'office Pullman à Thetford-Mines tous les jours, excepté le dimanche; char de Sherbrooke à Lévis tous les jours; char de Lévis à Sherbrooke tous les jours, excepté le dimanche; char de Sherbrooke à Black Lake, tous les jours, excepté le dimanche; char de Sherbrooke à 7.00 p.m. tous les jours, excepté le dimanche, arrive à Valley Jct. à 9.30 p.m.

ARRIVEE A SHERBROOKE. EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK. Part de Québec à 3.00 p.m. de Lévis à 9.40 p.m. tous les jours, arrive à Sherbrooke à 9 p.m. Char rétrocteur Black Lake à Sherbrooke tous les jours, excepté le dimanche; char d'office Pullman à Sherbrooke tous les jours, excepté le dimanche; char de Thetford-Mines à Sherbrooke à 3.15 p.m. Char rétrocteur de Thetford-Mines à Sherbrooke à 5.50 a.m.

Accommodement.—Part de Valley Jct. à 8.00 p.m. tous les jours, excepté le dimanche, arrive à Sherbrooke à 8.50 a.m. Tous les jours, sauf les divisions de Mécanique et de la Vallée de la Chaudière.

Four tableaux, horaires, billets et toutes informations s'adresser à tout agent de la compagnie. J. H. WALSH, Gér. Gén. E. O. CHUNDY, A. G. F. & P.

AVIS

Avis est par le présent donné que: Congregational Church & Society, de la Cité de Sherbrooke, ainsi que leurs administrateurs, demanderont à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, qu'il soit passé un acte les autorisant tant à déplacer le lot cadastral numéro 1442 du quartier Sud de Sherbrooke, connu comme 'Le Cimetière Union', les restes de toutes personnes inhumées en ce lieu, et ce avec toutes les pierres et monuments y érigés, et afin de tout placer et réintégrer en un autre endroit, qu'à aliéner et transporter le dit lot numéro 1442.

FRASER, MACDONALD & RUGG Proc. des demandeurs. Sherbrooke, 8 novembre 1913.

AVIS

Avis est par le présent donné que 'King's Hall' s'adressera à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec pour un amendement à sa charte se rapportant à l'augmentation de son capital, un changement dans le mode d'élection des directeurs et leur nombre et la régie interne générale de ses affaires.

R. CAMPBELL, Proc. des requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné que Frederick Dwight Chesley, de la ville de Coaticook, dans le comté de Stanstead, dans la province de Québec, cultivateur, demandeur à Coaticook susdit, avec son père, Jonathan Chesley, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte de divorce d'avec sa femme, Lizzie Reid, résidant actuellement dans la ville de Newport, dans l'état de Vermont, E. U. A., pour le motif d'adultère et de désertion.

Daté à Coaticook, susdit, ce sixième jour d'octobre, 1913. W. L. SHURLEFF, Proc. du requérant.

BOIS DE COMMERCE.

Le soussigné achète le BOIS FRANÇ de toutes dimensions, aussi les BILLOTS livrés à certaines sections en quantité suffisantes.

A.-C. MIQUELON, Secrétaire-Trésorier.



RÈGLEMENT No. 99. BY-LAW No. 99.

Province de Québec, Municipalité du Canton de Wickham. RÈGLEMENT No. 99. BY-LAW No. 99.

A une session générale du Conseil Municipal du Canton de Wickham au lieu habituel des sessions du dit Conseil, le sixième jour de décembre, mil neuf cent treize, conformément au Code Municipal de cette Province, à laquelle étaient présents Messieurs John McCarb, maire, Olivier Blanchette, William DeManche, Zacharie Gariépy et Raymond Mastine, conseillers et formant un quorum du dit conseil.

Le Règlement suivant a été passé par le dit conseil savoir: RÈGLEMENT No. 99, intitulé: 'Règlement pour aider à la construction d'un chemin de fer traversant cette municipalité.'

Attendu que la construction d'un chemin de fer traversant le territoire de cette municipalité serait avantageuse à la dite municipalité et dans l'intérêt de ses habitants:

Attendu que la 'St-François Valley Railway Company', corps politique incorporé par charte spéciale de la Législature de Québec, 13 George V, chapitre 53 ayant son bureau principal dans la Cité de Montréal, projette de construire un chemin de fer à vapeur situé sur ou près du Fleuve St-Laurent, à travers les comtés de Yamaska, Drummond, Richmond, Sherbrooke et Stanstead, à une jonction avec le Massawippi Valley Railway Company (Boston & Maine Ry.);

Et attendu que la dite ligne de chemin de fer doit passer à travers le territoire de cette municipalité, et qu'il convient en conséquence que cette municipalité aide à la construction de la partie de la dite ligne passant à travers son territoire:

Qu'il soit et par les présentes il est statué par règlement comme suit: 1.—La Corporation de la Municipalité du Canton de Wickham s'oblige par les présentes à aider à la construction de la dite ligne de chemin de fer, savoir dans la partie d'icelle qui se trouve dans les limites de cette municipalité, en payant à la 'St-François Valley Railway Company' le coût du terrain ou droit de passage requis par cette dernière pour établir sa ligne et construire sa voie dans les dites limites.

2.—La dite compagnie de chemin de fer déposera entre les mains du Registrateur le plan et le livre de renvoi de cette partie de sa voie située dans les limites de cette municipalité et acquerra ou expropriera les terrains requis pour la dite ligne de chemin de fer dans les dites limites.

3.—Asséti qu'il soit que la dite ligne de chemin de fer aura été construite et aura été mise en service, le dit 'sidings' à la traversée de la route sur le lot No. 8, et aura aussi bâti une autre station et construit une autre 'sidings' à la traversée de la route sur le lot No. 15 (township number) dans cette municipalité, les dites 'sidings' devront être d'une longueur suffisante pour placer les chars pour charger ou décharger, et qui seront tenus claires de tous embarras de neige, d'hiver et d'été, et seront en opération dans un an après que cette municipalité et entre Drummondville et Melbourn avec au moins deux trains de passagers de première et seconde classes par jour, l'un montant, l'autre descendant vers les endroits susdits et des trains de fret pour servir les besoins de cette municipalité, le maire de cette municipalité et le secrétaire-trésorier de ce Conseil sont par le présent règlement autorisés, pour et au nom de cette Corporation, à rembourser à la dite 'St-François Valley Railway Company' la somme de mille dollars (\$1,000.00) payable en quatre paiements égaux annuels et consécutifs le premier devenant dû un an après la mise en opération du premier train régulier, et de prendre toutes précautions nécessaires pour remplir les fins du présent règlement.

4.—Si, pour une raison quelconque, les trains susdits venaient à être suspendus ou la ligne abandonnée dans les quinze (15) ans de sa mise en opération régulière, la compagnie susdite ou ses successeurs ou ayant droit devront remettre la somme susdite à cette municipalité à titre de dommages liquidés.

5.—Le règlement devra être soumis sans délai aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables dans cette municipalité, et, s'il est approuvé par la majorité en nombre et en valeur des dits électeurs ayant voté, il devra également être soumis à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

6.—Should for any reason whatever, the aforesaid trains be suspended or the line abandoned within fifteen (15) years from its putting in operation, the above said company or its successors and 'ayant droit' shall have to refund the said sum to this Municipality as liquidated damages.

7.—This By-Law shall be submitted without delay to the municipal electors, owners of taxable real estate in this municipality, and if it is approved by the majority in number and value of the said electors who have voted, it shall be submitted to the approval of the Lieutenant-Governor in Council.

(Signed), JOHN McCABE, Mayor. J. O. CAYA, Sec.-Treas.

True translated copy from the minutes book of said Council.

Province of Québec, Municipality of the Township of Wickham. PUBLIC NOTICE. Is hereby given by the undersigned, J. O. CAYA, Secretary-Treasurer of the said Municipality, that on the twenty ninth day of December, nineteen hundred and thirteen, at the ordinary place of the session of the Council; at ten o'clock in the forenoon, a meeting of the municipal electors, owners of immovable real estate in this municipality, shall take place for the purpose of approving or rejecting the 'By-Law bearing No. 99 and entitled 'By-Law to aid in the construction of a railway through this municipality', and that a poll shall then be held at that place for that purpose.

Given at Wheatland, this ninth day of December, nineteen hundred and thirteen.

J. O. CAYA, Sec.-Treas.

True copy, J. O. CAYA, Sec.-Treas.

Province of Québec, Municipality of the Township of Wickham. PUBLIC NOTICE. Is hereby given by the undersigned, J. O. CAYA, Secretary-Treasurer of the said Municipality, that on the twenty ninth day of December, nineteen hundred and thirteen, at the ordinary place of the session of the Council; at ten o'clock in the forenoon, a meeting of the municipal electors, owners of immovable real estate in this municipality, shall take place for the purpose of approving or rejecting the 'By-Law bearing No. 99 and entitled 'By-Law to aid in the construction of a railway through this municipality', and that a poll shall then be held at that place for that purpose.

Given at Wheatland, this ninth day of December, nineteen hundred and thirteen.

J. O. CAYA, Sec.-Treas.

True copy, J. O. CAYA, Sec.-Treas.

Province of Québec, Municipality of the Township of Wickham. PUBLIC NOTICE. Is hereby given by the undersigned, J. O. CAYA, Secretary-Treasurer of the said Municipality, that on the twenty ninth day of December, nineteen hundred and thirteen, at the ordinary place of the session of the Council; at ten o'clock in the forenoon, a meeting of the municipal electors, owners of immovable real estate in this municipality, shall take place for the purpose of approving or rejecting the 'By-Law bearing No. 99 and entitled 'By-Law to aid in the construction of a railway through this municipality', and that a poll shall then be held at that place for that purpose.

Given at Wheatland, this ninth day of December, nineteen hundred and thirteen.

J. O. CAYA, Sec.-Treas.

True copy, J. O. CAYA, Sec.-Treas.

CASTORIA DE FLETCHER

Les enfants pleurent pour avoir de la Castoria de Fletcher.

NOTES LOCALES.

D'ici aux Rois, les répétitions de l'Harmonie auront lieu: mercredi 17, dimanche 21 et 28 décembre, et dimanche 1er janvier, pour après reprendre aux soirs ordinaires.

Lundi dernier, à l'hôpital St-Vincent de Paul, Mme Jos. Sorel, de la rue King, a subi une grave opération à la suite de laquelle elle est décédée ce matin. Les funérailles sont fixées pour lundi matin, à la cathédrale.

Le 9 décembre 1911, par un plébiscite, la prohibition est rejetée en Nouvelle-Zélande, pays insulaire enclavé. Le 12 décembre 1911, notre roi Georges V était salué et couronné à Delhi, empereur des Indes.

Quand inconvenablement on rend His Majesty's Theatre par Théâtre de Sa Majesté, on pourrait rendre convenablement l'invocation au Seigneur dans le Québec, par "Lord évêque anglican Danu de Québec."

En maints endroits des Cantons de l'Est, on signale bien des cas de scarlatine parmi les enfants. Des écoles ont dû être évacuées et closes. Il faut donc que les parents partent attention à cette épidémie qui est contagieuse.

Grand émoi, jeudi matin, à l'hôpital St-Vincent de Paul. Un patient reconnu "insane" s'en était échappé. C'était le nommé J. W. Hodsall, résident avenue Aberdeen. Il s'était réfugié à l'hôtel Desruisseaux, à Sherbrooke Est, d'où la police le ramena à l'hôpital.

Les rôles d'évaluation municipaux sont, après leur arrivée finale et dépôt à la mairie, à la disposition des contribuables pour examen pendant trente jours francs à partir de l'avis municipal à publier à cet effet. Telle est la marche qui est suivie partout ailleurs et qui doit être ainsi suivie à Sherbrooke.

En Sherbrooke Est, les délégués des citoyens se sont occupés des prochaines élections municipales. Le conseil de quartier, M. Jos. Simonneau se retirera. On a parlé pour le remplacer: soit de M. F. Hébert, maire sortant et ancien échevin; soit de M. S. Fortier, ancien échevin.

Lundi soir, le comité de régénération de l'Union Canadienne des Raquetteurs siégeant à Montréal, a décidé de tenir la convention et les courses pour le championnat du monde dans la ville de Trois-Rivières en février 1914. Cette convention promet d'être brillante avec ses fêtes. Nos raquetteurs sherbrookiens organisent pour aller à Trois-Rivières au temps voulu.

On n'a pas encore nulle part à Sherbrooke le défaut actuel de neige. (10 décembre) ne gèle pas. La neige viendra encore assez vite et à temps. En tout cas, si les bûcherons (terre et bois) sont mécontents, les marins (eau) sont contents; il y a donc là compensation, car le ciel ne peut cependant satisfaire tous à la fois pour des choses si opposées.

Comme la nature au repos en cette saison d'hiver aux jours très raccourcis, notre bureau de registration a fait de même dans ses deux dernières semaines aux 29 novembre et 6 décembre. Le travail fait de mutations immobilières ne compte au total que 10 contrats et un valeur de \$22,881, ainsi répartie: Pour la ville, sud, nord et Est, \$19,952 en 12 contrats; pour la banlieue, \$2,929 en 7 contrats.

Tout citoyen de Sherbrooke faisant partie de l'électorat a le devoir de maintenant d'aller vérifier si son nom est sur la liste électorale qui vient d'être arrêtée et déposée au greffe de la mairie. Donc, tant pis pour ceux qui s'apercevraient trop tard que leurs noms ont été omis sur la liste et qu'ils ne peuvent voter. L'administration vient de faire son travail et son devoir. Que les intéressés à leur tour fassent le leur. Et ce sera tant mieux.

A l'occasion des fêtes de Noël et leurs suites, afin de procurer quelque peu de joie aux orphelins et aux vieillards de l'hospice du Sacré-Coeur, tous pauvres déshérités de notre vie panachée de prospérité à tous crins, à tous crins, Mlle McWilliams a organisé des souscriptions en faveur de ces enfants. On peut lui adresser les offrandes à son domicile, rue Bank, No. 14. Vuille une bonne œuvre à encourager dans notre ville ou les lieux et soirées de plaisir sont si nombreux car. "Voici l'hiver et son triste cortège, les malheureux souffrent beaucoup, hélas!"

Tous les clubs de raquetteurs de la ville (sauf ceux de théâtres de vaudeville organisés en organisation) sont en ce moment en ébullition de réunion sur réunion aux fins de l'organisation des fêtes particulières ou générales de la saison d'hiver, comme aussi de l'organisation d'une Guignoles monstre. Si tous les autres clubs hockey, boules, patineurs, etc., qui font à leurs profits (ainsi que les raquetteurs) soirées de fêtes sur soirées de fêtes en toutes manières, se joignent au travail de la Guignoles, c'est ce qui serait le plus bon; la vie en serait moins chère!

Dimanche, 14 décembre, est déjà le 3ème et avant dernier des Avents de Noël, avec octave de l'Immaculée Conception, et avec étrange de l'ambassade des Juifs auprès de St-Jean Baptiste dans le désert. (Jean 119 à 28). En la semaine qui vient: le sont les quatre Temps d'hiver mercredi, vendredi et samedi 17, 19 et 20 décembre avec jeûne et abstinence obligés (sauf 2) semaine des 4 octaves d'attente Noël du 17 au 24 décembre; 8e et commémoration de l'Expectation de la Bienheureuse Vierge Marie le jeudi 18 décembre. Et les anniversaires en la même semaine sont les suivants: 10 un fatum napoléonien: le samedi 16 décembre 1800 divorce accepté entre Napoléon Ier et Joséphine de Bona-parte, après 13 ans passés de mariage en la plus grande et heureuse gloire; et le mardi 15 décembre 1840 arrivées triomphales à Paris des centres obligés déposés sous le dôme des Invalides. (Ce qu'il faisait un froid sec sibérien ce jour-là)

En ce temps d'avant les fêtes où l'on fait tant de courses dans les grands magasins pleins d'attractions pour les cadeaux de Noël et des étrennes, il serait, en bonne hygiène pratique, prudent aux mères soigneuses et prudentes de famille de ne pas énumérer avec elles les enfants ayant souffert de la grippe ou susceptibles de souffrir soit de rhumes, soit de coqueluche, de rougeole, de scarlatine, qui sont des maladies contagieuses et très dangereuses en saison d'hiver et ses suites. Avec les enfants qu'il ne faut cependant pas dorloter, on ne saurait trop prendre de précaution, et le mal avec eux est toujours tôt arrivé et les regrets sont trop tard.

Le 2 décembre, à Québec, il a été patentié la société incorporée Sherbrooke Tile & Brick Co., au capital social de 750 actions de 100, et avec siège social à Sherbrooke. Les promoteurs sont: M. M. Norman, Neil Walley, marchand; Cleonias Besouches, entrepreneur; Norman Earl Walley, marchand; Charles Benjamin Howard, marchand de bois; et John McDonald, gentilhomme, tous de Sherbrooke; et M. Edouard Louis Darche, marchand à Ascot, Corner. En ce temps de construction et de reconstruction à outrance, même à Sherbrooke, on ne fera jamais trop de briques. C'est à peine si elle laisse trace sensible sur le champ la terre forte, argile ou glaise enlevée à cet effet. Quel meilleur que l'on ne puisse pas payer les bons chemins et les rues avec cela!

Mardi, en la salle de l'école des Frères du Sacré-Coeur du quartier Sud, grande et belle soirée de cartes et théâtrales données par les Dames Canado-Américaines au bénéfice de l'église paroissiale et locale Notre-Dame de Bonsecours. Si tant foule il y avait qu'il n'y a pas de mémoire, c'est donc un magnifique succès qui fait honneur aux organisatrices. La soirée a débuté par neuf parties amies de échecs dont les prix offerts ont été bien gagnés ainsi: Dame, J. U. Brossier, Mlle Marie Lavoie et Olive Boisvert, et Mme J. Lavoie qui s'échiquieront M. M. A. F. Fort, M. J. G. Desnoy, M. E. G. Gauthier et A. Leblanc Dames Canado-Américaines; Mme Willie Bouchard et Mlle Ida Camarade, Poincenneuse; Mlle Blanche Fiset.

Et la soirée s'éleva par la représentation théâtrale d'une pièce dramatique et d'une comédie de caractère et gaieté, le tout dirigé par M. Eddie Fortin, et suivi du chant superbe du "Crucifix", de Faure, fort bien rendu par M. M. Georges Bilodeau et Eddie Fortin, accompagnés avec talent, par la pianiste bien connue et appréciée, Mlle Marie Anne Couture, M. J. Lafleur, Bussières et son vicar, M. l'abbé Gauthier, étaient présents en invités d'honneur. La recette a été fort belle. Tout le monde a été satisfait. Toutes nos félicitations.

Hors ville: M. l'abbé Ledoux, du séminaire, en visite chez son oncle, M. T. Ledoux, de Sainte-Ethévière; Mlle Bernadette Archambault, hôtes de Mlle Fournier, de Coaticook.

En ville: M. H. W. G. Cochrane, rentré à sa résidence de Lennoxville, à son retour de voyage à Vancouver; Lord Ray J. R. Lucas, avenue anglaise de Mackenzie River; hôtes de M. J. H. Lafleur, gouverneur de la prison de Montréal, hôtes de son oncle, M. Jos. Ruel, avant d'entrer au noviciat des Dames du Sacré-Coeur à Montréal; M. Oscar Miranda, président du club St-Louis de Montréal, et M. Alfred Saunier, bugle de ce club, hôtes de M. J. H. Lafleur, gouverneur de la prison de Sherbrooke, et oncle de M. Saunier; M. Joseph Bourgeois, entrepreneur, à Winnipeg, hôtes de ses enfants, M. J. S. Bourgeois et Mme O. L. Desève; M. Louis Jetté, de La Patrie, en passage ici.

Conférences Agricoles. En présence du peu de succès des séances de jour et de soir des conférences agricoles tenues en semaine dans les villages pendant la saison dure et d'inconfortables d'hiver par des conférenciers officiels agricoles venus de loin en tournée, on serait d'avis général que toutes ces conférences soient reportées dans les jours de saison plus beaux et plus longs d'été ou d'automne. Ce serait d'ailleurs plus pratique, vu l'état alors meilleur des chemins. Nous approuvons d'autant mieux que ces réunions d'hiver soient à communications peu commodes, sont peu fréquentées et qu'ailleurs les tournées de conférenciers restent sans résultats, — impraticables et coûteuses — à tous égards. Toutefois la tournée actuelle que fait dans nos parages un conférencier officiel provincial du nom de J. C. Côté: Weedon, dimanche 7 décembre, après la messe, Lac Weedon, dimanche 7, à 3 h. soir. Garihy, dimanche 7, à 6 h. soir. Stratford, dimanche 8, à 2 h. soir. Dursell, dimanche 8, à 7 h. soir. St. Jacques le Major, dimanche 9, à 10 h. matin. Wolfestown, mardi 9, à 7 h. soir. St. Fortunat, mercredi 10, à 2 h. soir. Horn Nord, mercredi 10, à 7 h. soir. Notre-Dame de Ham, jeudi 11, à 2 h. soir. St. Adrien, jeudi 11, à 7 h. soir. H. M. Sud, vendredi 12, à 1 h. soir. St. Camille, vendredi 12, à 7 h. soir. Et Dursell, (en anglais), samedi 13, à 1 h. soir. Pas de commentaires à cet égard, à moins que l'on ne se laisse séduire par les routes et par monts et par vaux.

Bulletin Judiciaire. — Pour en station de cassette plus ou moins intéressante, avoir obstrué le trottoir public à Manchester, Angleterre, Mmes May McKay et Agnes Robinson ont été, c'était leur première fois, condamnées aux frais de la convention. Singulier pays: on mène son aide presque les suffragettes turbulentes, et l'on poursuit et condamne les simples causeuses. A Sherbrooke on est fait et l'on ferait tout le contraire.

Un locataire qui pose lui-même ou fait installer, le tout à son compte personnel, tout un système de chauffage dans la maison par lui

louée, n'a pas le droit d'enlever ce système en quittant la maison, à moins que le propriétaire n'y consente, (voir article 1640 du code civil de Québec.) Ainsi décidé en cour de circuit à Montréal, par le juge Dorion, cause Israël Lemaire, contre Ludovic Langevin.

Une action judiciaire pour un million de piastres contre la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, pour prétendu bris de contrat, en rapport avec la construction d'un terminus de chemin de fer, à Toronto, a été prise devant la Cour de District des Etats-Unis, par Westinghouse, Church Kerr & Co., ingénieurs et architectes de New-York. Le Grand Tronc a un bureau à Boston. Les demandeurs prétendent qu'ils ont perdu \$1,000,000 de bris de promesses de contrat avec la Compagnie de New-York, pour ériger le terminus de Toronto au coût de \$9,000,000.

Les outils de tout ouvrier ou artisan, en quelque nature que soit son travail, ne peuvent point être saisis, parce que, selon les termes de la loi naturelle et écrite, il en a besoin pour gagner sa subsistance. Pendant l'absence momentanée de la ville de M. Tessier, boucher de profession, son créancier, McPhail, fit saisir ses couteaux, hachoirs, fourchettes, saux, crochets et autres outillages de boucher. Sur opposition de Tessier, qui a son retour fut bien surpris du fait, le juge Guérin annula la saisie et condamna McPhail à tous les frais et dommages. Voilà une bonne leçon à méditer!

À Ottawa, M. William Chapman, poète lauréat canadien et traducteur français de la Chambre des Communes, a été condamné, par le juge Meredith, de la Cour Supérieure d'Ontario, à payer une pension alimentaire de \$50 par mois à son épouse. Dans sa requête, M. Chapman alléguait que son épouse l'avait quittée depuis le mois de novembre 1911 et que depuis cette date, il ne lui avait pas donné un cent. Plusieurs témoins appelés à l'enquête ont déclaré que le défendeur avait l'habitude de prendre de l'opium. M. Chapman a déclaré qu'elle avait été maltraitée. M. Chapman a affirmé n'avoir pris de l'opium que sur l'ordre de ses médecins. Il ajoute que son mariage, contracté en 1900, l'avait été contre sa volonté et sous la menace faite par son épouse qu'elle empoisonnerait son fils et les autres enfants s'ils ne se mariaient pas. Finalement il consentit bien que ce fut contre sa volonté. Chapman a aussi déclaré dans son témoignage que durant un voyage à Paris, son épouse devint intime avec un jeune musicien qui faisait la traversée sur le même navire. En rendant jugement, le juge Meredith a déclaré qu'il ne voyait rien dans la preuve entendue qui justifiait M. Chapman de ne pas nourrir et loger son épouse.

Le Liniment Minard Gue-rit les Rhumes, Etc. KNOWLTON. — A la séance du conseil de comté tenue mercredi, à laquelle tous les maires étaient présents, une seule affaire importante a été signalée. La pétition pour une nouvelle route entre West Bolton et Knowlton, à passer près du cimetière de Knowlton. M. Parsons, de Sutton, a été délégué sur l'intendant pour faire enquête et rapport.

ST. JEAN. — M. Donatien Camarade, rentier de cette ville, est décédé à l'âge de 89 ans, après une courte maladie. C'était l'un des plus vieux citoyens de la ville. Ne à St-Jean il y est toujours demeuré et il a fait le commerce de viande pendant de nombreuses années. Il était retiré depuis assez longtemps et vivait chez sa fille, Mme Pierre Massé. Il laisse sept enfants dont M. M. Alfred, William et Eugene.

BEAUCHE. — Les souscriptions pour les sinistrés de Ste. Marie de Beauce, qui a été en partie ravagée par l'incendie du 22 novembre dernier, continuent à arriver nombreuses et généreuses au comité de secours, formé pour venir en aide aux victimes. Plusieurs des sinistrés, dont les maisons ont été rasées, ont commencé à reconstruire, mais bon nombre sont encore dans le besoin et toutes souscriptions seront donc reçues avec reconnaissance. La somme totale perçue jusqu'à présent atteint le chiffre de \$5,937.70.

THETFORD MINES. — Le 8 décembre avait lieu la clôture du Jubilé, qui a été fait par presque toute notre population. — On se plaint beaucoup de l'absence de la neige à cette époque de l'année. Le commerce de bois en souffre énormément.

— Après avoir eu quelques jours d'une température vraiment trop douce pour cette époque de l'année, le froid s'est remis décidément au lendemain lundi; mardi le thermomètre marquait 7 degrés au dessus de zéro.

ASBESTOS. — L'eau est rare partout; elle manque dans les puits. — Le conférencier provincial, M. Côté, est venu donner une séance mardi 2 décembre. Bien des dames étaient présentes. M. Côté a parlé sur tous les sujets et il a paru intéressé par ses auditeurs par ses avis sur: trèfle, graine de semence, vache laitière, labour, silotage, etc. C'est peut-être trop beaucoup à la fois. Après cette conférence, M. Côté est parti de suite pour Danville où il parlait le soir même; puis il a continué ainsi dans certaines paroisses de Richmond et de Wolfe. De telles conférences sont de courtes et auto laissant à peine le souvenir.

COOKSHIRE. — A la réunion annuelle du clergé anglican des paroisses de Sherbrooke, faite à Sherbrooke, mardi dernier, Révé. C. T. Lewis, recteur de Bury, a été élu recteur d'été de Cookshire, pour remplacer feu Rév. A. H. Robertson. Cette élection a été agréée par Lord Révé. évêque anglican Dunn qui présidait la séance.

— Le conseil de comté s'est réuni mercredi sous la présidence du préfet maire K. McIver, de Gould; sauf un le conseil était au complet. Nombre d'affaires de routine ont été résolues. Le rapport sur le chemin demandé entre Compton et Ste. Edwidge a été déposé pour être étudié. Le secrétaire-trésorier a été chargé de faire payer les intérêts à tous les contribuables en retard.

DANVILLE. — Mlle Florence Findlay, fille de M. J. N. Findlay et institutrice primaires, à St-Cyr, a reçu la prime d'encouragement scolaire de 20 piastres qu'elle a d'ailleurs bien méritée car elle est une graduée de Macdonald College.

— Nos trottoirs pas mal enneigés par la bourrasque de lundi commencent à faire le bonheur des patineurs des deux sexes, petits et grands. Heureusement pour le public piéton, la police locale a fait, le 10 au matin, la police précipitée à tous les patineurs dont plusieurs ont payé de l'amende, et des frais, ce qui leur servira de bonne leçon. Aussi à peine si l'on a constaté quelques chutes restées d'ailleurs bénignes. Il était temps que le piéton puisse marcher librement et avec sécurité, et que tout rentre dans l'ordre.

LE LINIMENT MINARD GUE-rit LES MALAISES. MAGOG. — La "Fausfare de Magog", donnera jeudi, le 18 courant, une grande partie de eucre à la salle de l'Opéra. De magnifiques prix seront accordés aux gagnants et l'on compte sur une nombreuse assistance.

— Les Forestiers Catholiques ont fait dimanche, l'élection de leurs officiers. Tous les officiers sortant de charge ont été réélus, ce sont: Rév. F. X. Brassard, chapelain; A. Laurendeau, chef-ranger; G. H. Gendron, vice-chef-ranger; Geo. Rolland, secrétaire; Wm. Lanahan, sec-arch.; N. C. Gendron, trés.; Ant. Archambault, haut-député; A. D. Dupuis, orateur; Pierre Légaré et Louis Lavoie, conducteurs; Louis Laurendeau, sentinelle.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat, président; P. Marchand, P. Hamel; comité de surveillance; G. Clément, J. Amiotte, Ant. Archambault.

— M. Alph. Desjardins, de Lévis, fondateur des Caisse Populaires, a donné ici une conférence dans la salle de l'église, dimanche soir, à la suite de laquelle les paroissiens ont décidé de fonder une caisse à Magog et l'on procédera séance tenante à l'élection des membres du bureau de direction. Ceux-ci s'assembleront de nouveau et dirigeront leurs officiers comme suit: Président, Rév. F. X. Brassard, curé; vice-président, O. Teasdale; secrétaire, A. Giguère; gérant, Dr. J. A. Guertin; H. Jamin, N.P., comité de crédit; T. Tourigny, avocat

Les enfants pleurent pour avoir le Castoria de Fletcher

CASTORIA

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée et qui est en usage depuis au delà de 30 ans, porte la signature de et a été faite sous sa surveillance personnelle depuis sa découverte. Ne permettez à personne de vous tromper à ce sujet. Toutes les Contrefaçons, les Imitations et celui que l'on dit être tout aussi bon ne sont que des essais qui mettent la santé des Bébés et des Enfants en danger.—L'expérience à l'encontre des essais.

Qu'est-ce que Castoria

Castoria est un substitut inoffensif à l'huile de Castor au Parégorique, aux Gouttes et au Sirop Calmant. Il est agréable au goût. Il ne contient ni Opium, ni Morphine, ni autres substances Narcotiques. Son âge est sa garantie. Il fait disparaître les vers et calme les Indispositions Fiévreuses. Il guérit la Diarrhée et la Colique. Il soulage les maladies causées par la Dentition, guérit la Constipation et la Flatuosité. Il s'assimile la nourriture, règle l'Estomac et les Intestins, donnant un sommeil naturel et réparateur. La Panacée des Enfants.—L'Ami de la Mère.

LE VÉRITABLE CASTORIA PORTE TOUJOURS

La Signature de

Chas. H. Fletcher

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée En Usage Depuis Au Delà De 30 Ans.

THE CENTAUR COMPANY, NEW YORK CITY.

L'emploi du Sureau.

Un journal agricole français donne d'utiles indications sur les divers emplois du sureau. Cet arbuste est bien trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici la description. Vous avez certainement remarqué ses jolies fleurs blanches, qui s'ouvrent au mois de mai, sont disposées en corymbes terminaux ombelliformes et dégagent, comme toute la plante du reste, une odeur acre et musquée.

À l'extérieur, ces fleurs s'em ploient journellement en médecine usuelle, sous la forme d'une décoction préparée à raison de 15 à 30 grammes par deux livres d'eau.

comme diurétiques et purgatifs. La dessiccation leur enlevant, avec leur odeur désagréable, une partie de leur énergie curative, elles sont, une fois séchées, simplement sudorifiques.

La même tisane, prise le soir en se mettant au lit, constitue un remède excellent contre le rhume et la toux, et, à l'extérieur, en lotions répétées, fortifie la vue, guérit les ophtalmies chroniques et fait disparaître la conjonctivite ou inflammation de la partie intérieure des paupières.

Les feuilles de sureau, bien que moins énergiques que les fleurs, sont douées de propriétés identiques. Appliquées fraîches et pilées, seules

ou avec addition de sel et de vinaigre, sur les contusions, elles ont un effet résorbant.

Ajoutons que leur suc forme un excellent gargarisme dans les névralgies de la gorge et un topique détersif pour les ulcères cancéreux.

Le vin de sureau, qui se prépare en faisant infuser longuement dans un litre de bon vin blanc, 150 grammes de seconde écorce (c'est à dire de l'écorce qui se trouve en dessous de l'épiderme grisâtre) et s'administre 4 ou 5 fois, par jour à doses croissantes de 30 à 100 grammes, a été souvent employé avec succès dans l'hydrophobie.

La décoction de seconde écorce (75 grammes par pintes d'eau ou de lait) constitue un excellent purgatif, qu'il est facile de se procurer en toutes saisons, et à dose plus élevée agit comme vomitif; il en est de même comme de la racine et des baies de sureau, dont on peut mettre à profit, suivant les cas, les vertus sudorifiques, diurétiques, résolutives, vomitives ou purgatives.

La Plaie du Divorce.

Le divorce au Canada augmente dans de grandes proportions. En 1903 il y eut 5 divorces accordés. En 1913 il y en eut 41, et il y a encore devant le Sénat 24 demandes.

Et pourtant, comme le faisait remarquer un confrère, le divorce n'est pas une institution populaire chez nous, il est dispendieux à obtenir, il coûte au moins \$800 et souvent plus de \$1000.

Empressons-nous d'ajouter que le divorce, heureusement, exerce ses ravages presque exclusivement chez les protestants.

Quand il se produit chez les catholiques c'est en général au sein de ceux qui ont contracté des mariages mixtes. Ce qui prouve que l'église a mille fois raison de défendre les mariages entre catholiques et protestants.

Qui Veut Une Mère ?

À Chicago, Mme L. Beckwith Bishop, femme d'un homme d'affaires très riche, vient de faire connaître son désir d'adopter qu'il y a enfants dont chacun appartiendrait à l'une des races les plus caractéristiques qui habitent le globe terrestre. À cet effet Mme Bishop s'est adressée à plusieurs orphelins tant aux États-Unis qu'en Europe. Cette famille originale dont Mme Bishop sera la nonne adoptive, comprendra un bébé nègre, un hindou, un arabe, un japonais, un malais, un albanais, un chinois, un scandinave, un américain, un irlandais, et quelques autres bébés nés dans les États de l'Amérique du Sud.

L'idée de Mme Bishop est de développer les qualités caractéris-

tiques de chacun de ses adoptés. "Nous quitterons notre hôtel, dit-elle, pour aller habiter une maison spacieuse à la campagne. Là, j'éleverai les enfants tout comme on le fait dans les familles américaines de écoles modestes. Ils iront aux écoles publiques et j'espère démontrer qu'en dépit de leur origine différente, ils vivront comme frères et sœurs, et je serai leur mère à tous."

Mme Bishop ajoute que plusieurs de ses amis ont voulu la dissuader d'entreprendre une telle tâche sous prétexte qu'on surnommerait la famille le "jardin zoologique humain."

Napoléon et le Chapelet.

Sans se faire une spécialité de la dévotion, Napoléon en avait conservé des idées assez nettes, par suite de l'instruction religieuse qu'il avait reçue dans son enfance et sa jeunesse par sa mère.

Or, au temps de sa plus grande prospérité, alors qu'il faisait jouer Talma devant un parterre de rois, il était un jour au théâtre, à Paris, assis-té d'un page qu'il affectionnait et voulait attacher à sa fortune, parce qu'il s'appelait Rohan-Chabot, prince de Léano.

L'empereur suivait le spectacle d'un air distrait, et examinait l'assistance.

Ses yeux s'arrêtèrent, à plusieurs reprises, sur le jeune duc, qui avait l'air de réfléchir et de s'occuper assez peu de ce qui se passait sur la scène. Il tenait obstinément les mains cachées sous une fourrure prise sur ses genoux.

Tout à coup, l'empereur se pencha, plongea rapidement sa main droite sous la fourrure et saisit, dans la main de son page, un chapelet.

À cette époque, l'instrument n'était pas fort en honneur; le page s'attendait à une verte semonce:

— Ah! Auguste... je vous y prends, dit Napoléon au jeune duc tout confus. Eh bien! cela me fait plaisir; vous êtes au dessus de ces fadeuses de la scène; vous avez du cœur; un jour vous serez un homme.

Et lui remit son chapelet en ajoutant:

— Continuez je ne vous dérangerais plus.

Les témoins de l'aventure n'osèrent pas rire en entendant parler ainsi le maître.

Le page qui priait ainsi devant Napoléon, un grand homme; il mourut cardinal archevêque de Besançon, et laissa dans son diocèse, d'innombrables souvenirs de piété et de bienfaisance.

Abonnez-vous au "PROGRES DE L'EST".

Petit Album.

Les choses qu'on achète pour rien sont toujours trop chères.

Pour faire disparaître les marques d'allumette sur la peinture frottez celle-ci avec la chair de citron.

Pour fonetter rapidement de la crème mettez-la dans une jarre à fruits et agitez vigoureusement pendant quelques minutes.

Pour rendre aux collets et man teaux de velours leurs couleurs primitives, frottez les énergiquement avec de l'alcool.

La plupart des filles apprendraient les travaux du ménage si la

mère ne faisait pas tout l'ouvrage et les laissait travailler un peu.

Ajoutez une cuillerée à thé de vinaigre à l'eau lorsque vous de layez des œufs; ça les empêchera de trop s'étendre.

Le monde serait plus beau et meilleur si nous pouvions mettre nos soucis dans un coffre et ensuite perdre la clé de ce coffre.



Nos dents sont très belles, naturelles, parfaites. INSTITUTE DENTAIRE FRANCO-AMÉRICAIN 102 Rue Saint-Denis, Montréal.

A NOS LECTEURS.

Nous sommes heureux de publier pour nos abonnés, les nouvelles qu'ils voudront nous envoyer et qui pourraient intéresser leurs parents et leurs amis. Nous corrigeons les correspondances lorsque besoin il y a. Les correspondances doivent être signées. Ceci est exigé pour nous mettre à l'abri des correspondances anonymes qui généralement ne disent pas la vérité.

Abonnez-vous au "PROGRES DE L'EST".

SOIGNONS NOTRE SANG!

Les hommes, pour tonifier, stimuler et purifier leur sang, n'ont rien de mieux à prendre que les

PILULES MORO

Un exemple entre mille.

"Soignons notre sang", voilà le premier mot de la santé et pour tonifier, purifier et stimuler le sang, il n'y a rien de meilleur que les Pilules Moro qui s'appliquent à tous les âges. Car il ne faut pas croire qu'il y a des maladies de vieillards; il y a des vieillards malades, comme il y a des jeunes gens malades et ceux-ci peuvent être atteints des mêmes affections que les vieillards si leur système est vieilli avant le temps. Les Pilules Moro conviennent donc à tous les hommes malades et en particulier à ceux qui souffrent de l'affection des reins.

Les enfants débiles, les jeunes gens épuisés, les surmenés voient en peu de temps leurs misères disparaître sous l'influence des Pilules Moro qui accroissent, dans des conditions surprenantes, la force musculaire, tout en facilitant l'effort, tout en abolissant la sensation de fatigue. Toutes les fonctions vitales, l'appareil circulatoire, l'appareil digestif, le système nerveux, le système musculaire sont rapidement tonifiés par ces bonnes pilules qui sont le vrai spécifique des maux de reins.

Dans tous les cas, les résultats sont les mêmes: accroissement prodigieux de la résistance et de l'effort; sensation de bien-être, de réajustement et d'ardeur au travail; suppression de la fatigue, de la somnolence et de la courbature; le sang devient plus chaud, les nerfs plus fermes, le cerveau plus vif, comme régénéré par ces excellentes pilules.

En voici d'ailleurs un exemple:

Je vois, par les journaux, que les Pilules Moro se signalent toujours par des guérisons merveilleuses et continuent à accomplir leur bienfaisante besogne parmi les hommes qui souffrent. Cela m'encourage à faire connaître au public mon cas qui est certainement un des plus remarquables de tous ceux qui ont été traités par ces bonnes pilules et où leur réussite a été complète. Je tiens à le faire publier surtout pour l'information des jeunes gens qui se trouveront dans ma position et qui, par ignorance ou manque de soin, pourraient risquer d'être victimes d'accidents chroniques dont les suites seraient irréparables.

À l'âge de seize ans j'étais atteint déjà d'une maladie de reins, qui avait pour origine le travail beaucoup trop ardu que je faisais dès ma jeunesse et où j'avais eu à subir les intempéries, les refroidissements et leurs conséquences.

Je continuai cependant à me livrer à des ouvrages pénibles, dont la rigueur augmentait à mesure que l'âge avançait, et le résultat fut que cette maladie s'aggrava. Il y a un an environ, des complications survinrent et mon estomac se trouva tellement délabré que le mal de reins se compliqua de dyspepsie nerveuse et c'est alors que j'éprouvai des douleurs indicibles. J'avais l'estomac constamment tirillé avec des élancements, des points, de vrais coups de poignard du côté du cœur. Naturellement ces souffrances avaient leur répercussion sur le cerveau et mes maux de tête étaient atroces. J'avais des engourdissements dans tous les membres tellement aigus que je redoutais quelquefois d'être pris de paralysie, je ne pouvais me bouger sans me tenir aux meubles, et bientôt je fus obligé de me mettre au lit où je restai durant plusieurs semaines.

Le médecin que j'avais appelé fit de son mieux mais ne réussit pas à amener une amélioration quelconque dans mon état. Je devenais de plus en plus faible et la neurasthénie me travaillait aussi et affectait mes nerfs. Mes nuits étaient enfiévrées et les cauchemars qui m'assaillaient durant mon sommeil m'épuisaient au point de m'affaiblir totalement.

Mes amis m'avaient souvent conseillé de prendre des Pilules Moro et je les ai moi-même tous les renseignements et les certificats publiés au sujet des guérisons qu'elles opèrent chaque jour. Je me décidai enfin à en faire l'essai et je me réjouis du jour où j'eus cette excellente idée.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Hommes malades, venez voir les médecins de la Compagnie Médicale Moro, ou écrivez leur, ils vous indiqueront les moyens de vous guérir. Ils donnent leurs conseils gratuitement et leurs prescriptions sont à la portée de toutes les bourses. Leurs bureaux, au No. 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les mardi et samedi et jusqu'à 6 heures les autres jours.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c pour une boîte, \$2.50 pour six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.



M. Eugène Latulippe, 126 rue Augusta, Sorel, Qué.

Jamais remède ne m'avait fait un effet aussi prompt et aussi significatif. À la deuxième boîte j'éprouvai un réel soulagement et il est inutile de vous dire si je continuai le traitement avec persévérance. Je revenais de jour en jour à la santé. Je repris mon travail avec courage, ayant recouvré mes forces. Mes douleurs de reins étaient entièrement passées. Depuis un an je n'ai pas cessé d'être fidèle aux Pilules Moro. Sans en prendre constamment, je les conserve comme stimulant et comme tonique, elles me préservent des maladies et me donnent des forces.

Je les recommande à tous mes amis et aux jeunes gens qui font un travail pénible; qu'ils prennent les Pilules Moro maintenant, ils les béniront plus tard. Votre bien dévoué, EUGÈNE LATULIPPE, 126 rue Augusta, Sorel Qué.



Pour Tous Les Ages

L'usage des toniques est un besoin de l'existence moderne. Tous les âges, adolescence, âge mur, vieillesse trouvent dans le

VIN ST-MICHEL

le régénérateur du sang appauvri, le tonique du système nerveux épuisé.

Il n'y a pas de meilleur fortifiant.

Le Vin St-Michel se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITÉE, SEULS AGENTS 520 RUE ST-PAUL, MONTRÉAL. EASTERN DRUG CO., BOSTON, Mass.—Agents pour les États-Unis.

RICHHELIEU

TABAC A FUMER

Manufacture par la Cie B. HOUDE, Limitee, Quebec.

Pavillons en Satin dans les Paquets.